



N'en jetez plus la coupe est pleine !

Nous sommes confrontés depuis de longs mois à une gestion pour le moins calamiteuse du Centre Pénitentiaire par son équipe de Direction.

La gestion du Covid :

Alors que durant le confinement, les notes DAP appelaient à la plus grande vigilance et préconisaient un confinement strict, à Mont de Marsan le module respecto restait ouvert, les ateliers continuaient d'accueillir des détenus et des groupes de parole sur le confinement étaient mis en place. On nous dira et on dira à la presse pour nous rassurer que les gestes barrières étaient respectés. Nous constatons pour autant quotidiennement l'inverse en détention.

Aujourd'hui, **la phase de déconfinement** nous apporte son lot de surprises.

Que dire du blocage de la Direction du Centre Pénitentiaire qui malgré une note de la DAP refusait de nous fournir des masques à remettre aux détenus lors de nos entretiens. Un arbitrage de la DISP fut nécessaire pour obtenir gain de cause. Mais à quel prix ? Aujourd'hui face à ces réticences, nous avons été enjointés à récupérer les masques auprès du détenu en fin d'entretien et de le jeter hors des poubelles de l'établissement !!! L'explication ? Nous n'en avons pas !!! Pourquoi sommes nous les seuls à procéder de la sorte ?

La création d'une unité dédiée en détention pour accueillir les arrivants nous laisse circonspects. A Mont de Marsan, sachez que les Arrivants provenant de transferts Centre de Détention sont placés dans l'unité dédiée en quatorzaine au Centre de Détention et les retours de permissions de sortir au Quartier Arrivants. La logique, il n'y en a pas !!! Tous les personnels à chaque maillon du parcours Arrivants ont souligné cette absurdité, rien ne change.

Résultats : Les audiences Arrivants se font dans une seule cellule du bâtiment, uniquement l'après-midi alors même que de nombreux professionnels interviennent dans le cadre de cet accueil (personnels du SPIP, du Scolaire, psychologue PEP, surveillants respecto)...Il n'est pas rare de ne pas pouvoir accéder au bureau aménagé de l'unité dédiée car il est occupé et les créneaux proposés ne permettent pas d'absorber le flux d'Arrivants...Seules les personnes de l'unité sanitaire ont obtenu une dérogation. Pourquoi ?

Ce choix de la Direction n'apparaît pas répondre aux exigences des RPE et ne permet pas à chacun des services d'exercer ses missions de façon efficace dans le cadre du parcours Arrivants.

N'oublions pas de dire que ces détenus Arrivants de l'unité dédiée mis en quatorzaine ne se déplacent qu'après un blocage des mouvements.

Soulignons aussi que dans cet établissement, tous les personnels ne sont pas logés à la même enseigne. Alors que les personnes du SPIP restent bloquées au PCI (25 minutes parfois) en

attendant que les transférés confinés aillent à l'Unité Sanitaire prendre leur traitement, les personnels de surveillance et les personnels d'encadrement (en uniforme donc) passent sans aucun problème.

Fait terriblement choquant, les personnels de la formation de Sodexo se voient offrir une escorte d'un personnel de surveillance afin de rejoindre les ateliers.

Une étude dont nous ignorons les sources et la valeur scientifique doit démontrer que les personnels d'insertion doivent être particulièrement exposés au Covid 19 ?

Alors, merci, merci de nous protéger, vous devez nous penser vulnérables afin de nous obliger à rester bloqués longtemps, longtemps entre deux portes. Tant de sollicitude n'est pas nécessaire.

Nous exigeons aujourd'hui plus de respect afin de pouvoir exercer nos missions sans blocage de votre part.

Pour conclure sur ce point, nous rappelons ici que la dernière note DAP, si elle valide la création d'unités dédiées, dit surtout que seuls les transférés en provenance d'établissements en zone orange devront être mis en quatorzaine.

Nous sommes perdus face à tant d'injonctions contradictoires en l'espace de quelques semaines!

Les activités culturelles

Suite à une consultation de la population pénale sur les activités réalisées par l'établissement en pleine période de déconfinement et à laquelle avait participé le coordonnateur culturel du SPIP, une réunion s'est tenue jeudi 11/06 pour étudier les demandes des PPSMJ et y répondre. Quelle surprise de découvrir le compte rendu de cette réunion à laquelle, ni le coordonnateur culturel, ni le SPIP n'avaient été conviés alors que la feuille de route décidée à l'issue de cette réunion engageait le SPIP dans 6 des 12 points abordés !

En dehors du fait que vous ne trouvez pas utile de nous intégrer à cette réflexion, la teneur de certaines propositions nous interroge et nous inquiète à la fois sur la perception que vous pouvez avoir de la nature du partenariat avec le SPIP et le regard que vous portez sur les objectifs de la mise en place d'activités culturelles dans votre établissement. En effet, face aux demandes de nouvelles activités exprimées par les PPSMJ, vous avancez la proposition d'installer des tutos de dessin, arts plastiques, musique, apprentissages de langues (...) sur les ordinateurs des bâtiments à la place de véritables activités en présentiel afin de « faire des économies sur le budget prestations du SPIP ». Il nous semble au contraire que suite à cette période de confinement et d'arrêt des activités, l'urgence serait de favoriser les liens humains par la relance d'activités de groupes animés par de « vrais » intervenants plutôt qu'une réponse individualiste derrière la froideur d'un écran.

Enfin, vous vous érigez en gestionnaire du SPIP en faisant des propositions d'organisation irréalistes sous couvert de « rationaliser le budget du SPIP ». Sachez, Madame la Directrice en charge des activités, que nous sommes autonomes et que les budgets du SPIP ne sont pas gérés par les chefs d'établissement. Gérer votre budget et nous gérons le nôtre!!

Se priver de l'expertise de notre coordonnateur culturel ne vous honore pas et montre encore une fois le mépris que vous portez à notre service et à notre intervention !

L'indigence

Permettez nous d'en profiter pour vous rappeler une autre de vos compétences : l'indigence. Sans raison apparente, vous n'avez pas tenu de commission indigence en mai et juin. Face à notre sollicitation, il nous était indiqué qu'on attendait les consignes de la DAP. Face à cet oubli (préjudiciable pour les détenus privés durant le confinement de ressources pour améliorer leur quotidien), quoi de mieux que d'organiser une commission en catastrophe. Vous avez coutume Madame la Directrice en charge de l'indigence, de planifier du jour au lendemain des commissions

variées pensant certainement que vos sujets se rendront disponibles. Vous avez donc prévu une réunion le mercredi soir pour le vendredi mais n'avez pas pensé à inviter les Associations siégeant aussi en commission. Le SPIP doit une fois encore en essuyer les reproches alors même que c'est l'unique compétence de la Direction. Nous vous rappelons, donc, à vos attributions. L'indigence est gérée par la Direction de établissement. Le SPIP peut apporter une expertise lors des commissions mais vous semblez vous en moquer. Une mascarade !!

La mise en danger d'autrui

Nous terminerons ce long écrit pour vous rappeler, Madame la Directrice, que vous êtes garante de notre sécurité. Ainsi, lorsqu'une personne arrive en MOS après avoir menacé de mort un chef de bâtiment de « lui mettre un flingue dans la bouche » ou sa CPIP de « l'enfermer dans une cave », nous serions en droit d'exiger d'un DSP rigoureux qu'il prévienne l'ensemble des personnels plutôt que de s'empresse de mettre un avis favorable pour les RPSE de ce Monsieur sans mentionner cet incident au JAP alors même que deux dépôts de plainte ont été effectués ainsi qu'un signalement (article 40) au Parquet !!!

Tout cela n'a que trop duré.

**Vous ne pouvez pas utiliser l'intervention d'un SPIP lorsque cela vous arrange
et par ailleurs nous faire porter la charge de votre incompétence !
Nous continuerons de dénoncer chacun de vos dysfonctionnements !**

Mont de Marsan le 15 juin 2020.
Section Locale CGT Insertion
probation SPIP 40.